

Transition énergétique :

Mme Royal, l'industrie de l'éclairage est prête à vous rejoindre !

Le ministre de l'écologie a présenté aujourd'hui, en Conseil des ministres, le contenu de la future loi relative à la transition énergétique.

Le Syndicat de l'éclairage se réjouit de voir le projet de loi enfin présenté et le sujet enfin pris au sérieux.

Ségolène Royal a annoncé que l'efficacité énergétique sera le premier pilier de cette loi de programmation qui permettra de lancer la rénovation des bâtiments en France. Le facteur 4, c'est-à-dire la division par quatre de la facture énergétique, est l'objectif central du ministre à l'horizon 2050. Pour cela, « toutes les forces vives » seront mobilisées : les filières du bâtiment et des équipements, des énergies renouvelables comme des transports.

Le plan esquissé par le ministre est encourageant mais il n'est pas suffisant ; il faut dès aujourd'hui une vision globale du changement de société souhaité par Ségolène Royal. La transition énergétique ne pourra se faire sans un pilier essentiel pour concrétiser l'évolution radicale de la politique énergétique française : l'industrie de l'éclairage. Parfois oublié, l'éclairage est pourtant partout et vital : les industriels de l'éclairage fabriquent ces équipements et infrastructures souvent invisibles et qui rendent néanmoins le monde visible.

L'efficacité énergétique est une priorité absolue : elle permet de baisser considérablement la facture énergétique des ménages comme des professionnels, véritable vecteur d'une politique énergétique stratégique et écologique dont la France a tant besoin. Au-delà de la rénovation symbolique des logements, **la rénovation des bâtiments publics doit faire figure d'exemple. Elle doit être la priorité de la rénovation énergétique annoncée des collègues**, l'éclairage étant le premier garant de la qualité de l'apprentissage des élèves. Les pouvoirs publics ont les moyens d'initier le projet de société souhaité par le ministre en commençant par baisser leur propre consommation d'énergie. **Le Syndicat de l'éclairage propose que la rénovation de l'éclairage des bâtiments publics soit véritablement engagée.** L'industrie de l'éclairage a déjà démontré qu'elle était capable de réaliser cet objectif d'un facteur 4 mais il ne pourra se faire sans une implication active des pouvoirs publics. Un éclairage LED doté d'un système de gestion intelligent permet une baisse de la facture d'électricité de l'ordre de 70 %. **Les bâtiments tertiaires comme l'éclairage public doivent s'en doter. Il en va aussi de l'avenir des collectivités territoriales.**

Le Syndicat de l'éclairage, loin d'être dans le simple commentaire, porte un véritable projet qui doit s'intégrer dans le projet de société de Ségolène Royal. **Il est urgent d'agir ; l'industrie de l'éclairage y est prête.** Le Syndicat de l'éclairage souhaite accompagner Ségolène Royal pour faire de l'éclairage l'enjeu stratégique de la mise en œuvre de cet objectif d'efficacité énergétique.

PREMIERE

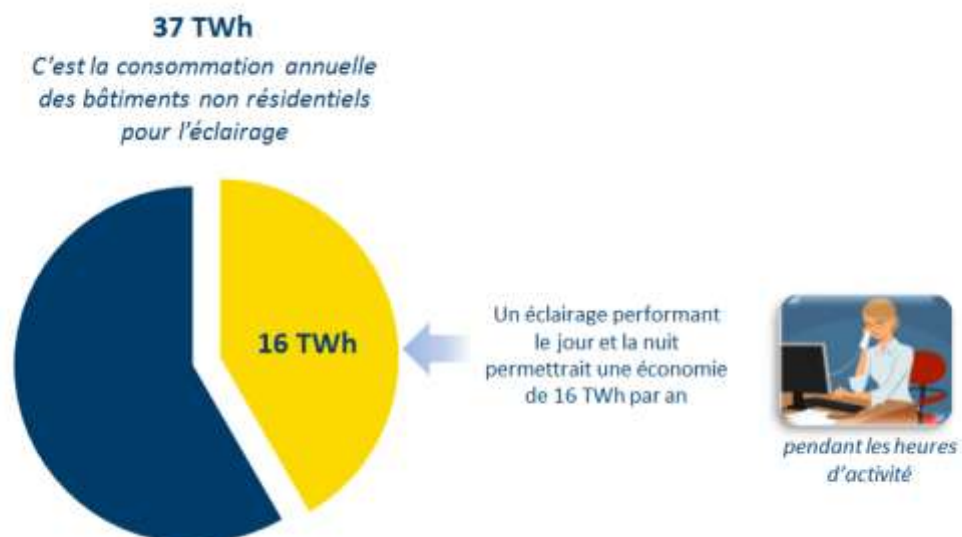
Madame la ministre, ayons de l'audace et une vision globale pour nos territoires et pour tous les Français afin que la France réussisse son tournant énergétique, écologique et industriel !

Le Syndicat de l'éclairage souhaite rencontrer au plus tôt Ségolène Royal pour agir ensemble dans la transition énergétique. Cette transition, porteuse d'emplois et de croissance verte, doit être une transition heureuse.

Benjamin Azoulay

Président du Syndicat de l'éclairage

Illustration



Le Syndicat de l'éclairage est une organisation professionnelle qui regroupe les fabricants de lampes, de matériels d'éclairage pour l'intérieur et pour l'extérieur, luminaires, candélabres, auxiliaires électriques et électroniques, systèmes de commandes et de gestion de l'éclairage et services associés, et représente plus de 80 % des lampes d'éclairage général vendues sur le marché français et environ 70 % des luminaires fonctionnels ou architecturaux pour l'éclairage intérieur ou extérieur, avec plus de 50 entreprises adhérentes.

Affilié à la FIEEC, Fédération des industries électriques, électroniques et de communication, il est également membre de LightingEurope, groupement européen des syndicats nationaux et fabricants de luminaires.

Vous trouverez sur www.syndicat-eclairage.com des informations réglementaires et juridiques, un annuaire des sociétés membres, des documents de prescription téléchargeables sur la technologie des lampes et luminaires, la maîtrise de l'énergie, la maintenance, les garanties, les délais de paiement, etc.

Contact : Inès de Ragueneil – 06 42 42 30 54 – ideragueneil@syndicat-eclairage.com